



l'écho néronien

№104 | AUTOMNE 2024 | SEPTEMBRE/OCTOBRE/NOVEMBRE

Habiter
à Nernier

LE SIVU MESSERY-NERNIER,
LES PETITS CRAYONS EN
MARCHE !

Flash sur les
commissions

PORT : QUE DE BELLES
EMBARCATIONS !
DES QR CODES
RACONTENT NERNIER

L'œil sur...

ÉVITER LES OCCUPATIONS
ILLICITES DE TERRAIN

Le coin des
associations

LA LICORNE,
TOUJOURS ACTIVE !

Nernier
s'implique
dans son
environne-
ment.

B I O D I V E R S I T É



POINT
DE VUE

Edito

LE MOT DU MAIRE



Christian Breuza,
maire de Nernier

Chère Néroniennes, chers Néroniens,

En ce début d'automne, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à la réussite des nombreux événements qui ont rythmé notre été. Les associations et les bénévoles ont une nouvelle fois réalisé un travail formidable, avec des manifestations estivales remarquables et, le retour de Shortorama et de ses projections de court-métrages.

Alors que nos jeunes ont repris le chemin des études, je formule le souhait que cette nouvelle année scolaire soit synonyme de réussite, de belles découvertes et d'épanouissement pour tous.

La création du SIVU Messery-Nernier « Les Petits Crayons » au 1er septembre marque l'aboutissement d'un long travail avec la commune de Messery et la Préfecture. Parmi les premières décisions, vos élus ont voté le maintien des tarifs applicables au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire afin de ne



pas alourdir la charge pour les familles. Conscient des difficultés rencontrées par les parents en raison de la capacité insuffisante de la cantine, j'ai proposé que cette question soit traitée de manière prioritaire par le comité syndical. Diverses solutions peuvent être envisagées portant sur l'organisation du service et l'aménagement des locaux.

Concernant les espaces publics, plusieurs projets trouveront à se concrétiser d'ici à la fin de l'année : réalisation d'un trottoir le long du Chemin de Péreuse qui permet d'assurer une continuité piétonne sécurisée entre les routes de La Croix de Marcille et de La Chapelle, aménagement du parc public de la Ferme dans le prolongement de la concertation citoyenne et plantation d'arbres d'alignement le long des Route de La Chapelle et de Messery. Autant de projet destinés à améliorer la qualité de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Ensemble, continuons à faire de Nernier une commune dynamique où il fait bon vivre.

POINT DE VUE _____ 02

Edito

HABITER À NERNIER _____ 03/04

Le SIVU Messery-Nernier : Les Petits Crayons
Journée très arrosée pour les Anciens
Un patrimoine artistique pour la commune
Capitainerie : succès pour l'inauguration

L'ŒIL SUR... _____ 05/06

Éviter les occupations illicites de terrains
et prévenir les actes de malveillance

FLASH SUR LES COMMISSIONS _____ 07/08

Succès pour le traditionnel concours de pêche
Port : Que de belles embarcations !
Les Pompiers écartent la marée noire !
Culture : Expositions, collections et concert au menu
Des QR Codes racontent Nernier

LE DOSSIER DU MOIS _____ 09/10/11

Forêt, biodiversité, arbres...
Nernier s'implique dans son environnement

LE COIN DES ASSOCIATIONS _____ 12/13/14

La Licorne : Toujours active !
Musée du Lac : Nombreuses expositions estivales
C2NY : Été 2024, une saison riche en émotions
Farandole : au service des plus jeunes
Culture : Les livres ont trouvé leur place à Nernier !
ADN : La fête du 14 juillet, un très beau millésime
SHORT : SHORTORAMA, une soirée au cinéma
sous les étoiles !

COMMERCES _____ 15

À l'annexe du Restaurant du Lac, des soirées lounge
Au PTI Bar, on danse dans la rue !
à la Paillotte, les papilles du Lac !

INFORMATIONS PRATIQUES _____ 16

Mairie de Nernier
14, route de la mairie
74140 NERNIER
Tél : 04 50 72 82 26
mairie@nernier.fr

Informations:
www.nernier.eu



Journal d'information de la mairie de Nernier

Direction de rédaction : Christian Breuza
Rédaction : Marie-Pierre Berthier et les élus
Design : Damien Vaney [vny.co]
Illustration couverture : DamVan & Midjourney
Impression : Imprimerie Fillion | 400 ex. | octobre 2024



MAIRES & CITOYENS

La plate-forme des habitants de NERNIER
mairesetcitoyens.fr



UN PATRIMOINE ARTISTIQUE POUR LA COMMUNE

Christian Breuza et
Marie-Pierre Berthier
accompagnés de
propriétaires de deux
tableaux d'E. Vegetti

Au fil des années, des achats de tableaux ainsi que des dons, ont permis à la commune de démarrer une petite collection de tableaux et de sculptures. Dénommé « village des peintres » il y a quelques décennies, Nernier reste ainsi fidèle à son image et à la culture. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la commune vient d'acquiescer trois tableaux du peintre italo-néronien, Enrico Vegetti. Ils complètent le tableau déjà en sa possession et celui récemment offert à la mairie par un habitant. Cet achat, d'un montant total de 6'500€, validé au conseil municipal par délibération, vient enrichir le patrimoine communal, les tableaux ayant été présentés au cours des Journées Européennes du Patrimoine, mi-septembre. A cette occasion, tous les tableaux de la modeste collection municipale ont été exposés à la Ferme d'Antioche, avec les explications nécessaires sur les artistes et sur les dons qui ont jalonné les années.

La promenade des
anciens AU DEPART !



En direct de la Mairie

LE SIVU MESSERY-NERNIER LES PETITS CRAYONS EN MARCHÉ

Créé le 1er septembre 2024, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) exerce en lieu et place des communes membres l'ensemble des compétences scolaires et périscolaires énumérées aux articles L.212.1 à L. 212.15 du Code de l'éducation. En matière périscolaire, il exerce ainsi les compétences suivantes :

- La gestion et organisation de la cantine et de la garderie (personnel territorial, charges, prestations, fournitures spécifiques, ...),
- Les encaissements relatifs aux activités périscolaires (cantine, accueil périscolaire) par le biais d'une régie.

Le Syndicat est administré par un organe délibérant appelé « Comité syndical » au sein duquel chaque commune membre est représentée. Ce dernier est composé de 9 membres, désignés par les conseils municipaux, à raison de 6 élus pour Messery et 3 pour Nernier, qui sont Christian Breuza, le maire et les deux conseillers municipaux : Laurent Grillon et Thierry Vidal. Le SIVU a déjà tenu deux séances, dont la première a consisté à élire les instances de gestion. C'est ainsi que le 1er septembre, les élus communaux des deux communes, désignés pour siéger, se sont réunis afin d'élire le Président et deux Vice-Présidents pour le SIVU :

- Président : Serge Bel, maire de Messery,
- 1er Vice-Président : Christian Breuza, maire de Nernier,
- 2e Vice-Présidente : Roseline Meghezzi, adjointe au Maire de Messery en charge des Affaires Scolaires.

Il a également été décidé de lui donner le nom des « Les Petits Crayons », identique à celui de l'école maternelle et primaire.

Le 10 septembre, pour leur deuxième réunion, les élus se sont réunis pour approuver le budget 2024, voter les tarifs applicables au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025, ainsi que diverses délibérations à caractère administratif et financier. En particulier, il a été décidé de maintenir les tarifs antérieurs afin de ne pas alourdir la charge des familles.

Les parents d'élèves sont invités à signaler au secrétariat de la mairie toute difficulté concernant les activités périscolaires (cantine, garderie) afin que les élus puissent les relayer au sein du SIVU.



JOURNÉE TRÈS ARROSÉE POUR LES ANCIENS

La traditionnelle sortie des Anciens s'est déroulée le 21 juin dernier, jour du Printemps et de la fête de la Musique. Cependant, ce sont sous des trombes d'eau que le groupe des Anciens, réunissant les Néroniens et les Yvoiriens comme c'est le cas depuis maintenant quatre ans, est allé déjeuner aux Rousses. Pas question de visiter ou de se promener, le brouillard était aussi de la partie. En revanche, le restaurant fut une belle aventure, entre Suisse et France, juste sur la frontière, la bonne humeur restant de mise chez tous les convives, près d'une centaine au total.



Le copieux buffet proposé par la Paillote

CAPITAINE : SUCCÈS POUR L'INAUGURATION

C'est le 30 juin dernier que la nouvelle capitainerie a été inaugurée en présence des Néroniens, de plaisanciers, de partenaires et de personnalités politiques, Cyril Pellevat, sénateur, conseiller régional, Serge Delsante, conseiller régional, Jean-François Kung, maire d'Yvoire, le maire de Messery, Serge Bel, Catherine Martinerie, maire d'Orcier, Jean-Claude Terrier, vice-président de Thonon Agglomération et 1er adjoint de Thonon-les-Bains, le Capitaine Vautey du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en particulier.

Été 2024 oblige, la météo a fait des siennes avec une pluie présente à la fin des discours, dont celui du maire, Christian Breuza. Rappelant que cet équipement était dans les cartons depuis plusieurs années, il s'est félicité de sa qualité et des travaux effectués en totalité par des entreprises locales, à l'exception des micro pieux.

« L'objectif de la création de cette nouvelle capitainerie était double : d'une part, offrir aux plaisanciers un équipement fonctionnel et des services de qualité ; d'autre part, valoriser l'image du port de plaisance et de la commune de Nernier dans son ensemble. En effet, si le bâtiment est destiné avant tout à accueillir les plaisanciers et les usagers du port, il a aussi vocation à être une vitrine pour la commune.

Cette nouvelle installation faisait d'ailleurs partie des exigences pour l'obtention du label « Pavillon Bleu », fameux label distinguant les communes et les ports de qualité, pour lequel nous avons été lauréat au mois de mai dernier. Il est important car, aux yeux des visiteurs notamment, il est un gage de qualité dans tous les domaines. (...). Un travail important et sérieux a été réalisé compte-tenu de la complexité



de ce dossier très technique. Dans un contexte général de renchérissement des coûts de construction, le budget voté par le Conseil Municipal en 2021 a été tenu. 13 lots ont été attribués à des entreprises locales, ce qui doit être souligné. Seul le lot relatif aux fondations spéciales est revenu à un prestataire extérieur, aucune entreprise locale n'ayant répondu à ces travaux très spécifiques. Pour l'anecdote, nous avons dû forer des micropieux à une profondeur variant de 8 à 14 m, et prendre des mesures conservatoires de protection du chêne qui surplombe le bâtiment durant le chantier.

Le coût des travaux s'élève à 860 000 € TTC et le budget global de l'opération à 1 029 000 €, entièrement financés sans emprunt et avec le concours des financeurs :

- L'Etat : 179'000 €,
- Le Conseil Régional : 200'000 €,
- Le Conseil Départemental : 90'000 €,
- Le Programme Européen Leader Chablais : 9'000 €.

Au final, le reste à charge de la commune s'élève à 383'070 € après déduction du fonds de compensation de la TVA et des subventions obtenues pour 478'000 €.

L'inauguration s'est ensuite poursuivie autour du buffet, entre deux averses et deux coupes de champagne.





Éviter les occupations illicites de terrains et prévenir les actes de malveillance

OCCUPATIONS ILLÉGALES : DES ACTIONS PRÉVENTIVES ET CORRECTIVES

L'an dernier à la même époque, nous avons publié dans la même rubrique « L'œil sur... » un article sur les installations illicites des « voyageurs ». Pour mémoire, nous avons

dû subir ses occupations illégales durant plus de 3 mois.

Afin de nous prémunir contre de nouvelles intrusions cette année, nous avons pris des dispositions en collaboration étroite avec le Conservatoire du Littoral et les agriculteurs : remise en culture de terrains, labours, fossés, blocs béton..., offrant parfois une image « peu flatteuse » de nos espaces naturels et agricoles. Il faut croire que ces mesures ont été plutôt efficaces car nous n'avons déploré qu'une vingtaine de caravanes pendant une semaine. Dès leur arrivée, nous avons obstrué le passage avec le camion de la commune (ce qui nous a coûté un train de pneus et le siphonage du réservoir), creusé des fossés et demandé aux agriculteurs de réaliser quelques passes de labours au droit des caravanes. 4 plaintes ont été déposées dans le

même temps : occupation illégale d'un terrain naturel, vol d'eau sur la borne incendie, vol d'électricité, détérioration du véhicule municipal. Dès leur départ, des « legos » en béton ont été mis en place pour empêcher toute nouvelle intrusion.

L'alerte lancée dès l'approche des caravanes par les riverains a également été décisive, de même que les messages postés par les habitants sur la plateforme MairesetCitoyens.

Bien que nous n'ayons pas eu à déplorer de vol, ni de dégradations dans la commune, la circulation des véhicules des gens du voyages et leurs repérages incessants durant l'été créent un sentiment d'insécurité que vous êtes nombreux à nous faire remonter. A ce titre, certains habitants nous demandent de renforcer le dispositif de vidéoprotection au niveau des voiries communales.



Des fossés rendus difficile à franchir



VERS UN RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

Ya-t-il des images ? Aujourd'hui, c'est la première question posée par les gendarmes lorsqu'ils sont appelés à intervenir suite à une tentative d'effraction ou sur tout incident délictueux. Force est de constater que les caméras sont de plus en plus présentes dans les communes, en ville comme en montagne ou en campagne. De 436 communes équipées il y a une quinzaine d'années, le chiffre est passé à plus de 6 000 aujourd'hui. Rappelons que Les autorités publiques (commune...) ou les professionnels (commerçant, entreprises...) doivent obtenir une autorisation du préfet avant de filmer la voie publique et les lieux ouverts au public.

La commune est aujourd'hui équipée de 10 caméras : 3 au port, 4 à l'entrée du centre historique, 1 au point d'apport volontaire et 2 au centre technique municipal (depuis le vol du camion l'an dernier). Elles ont particulièrement démontré leur efficacité sur le port car depuis leur

installation, nous n'avons plus déploré ni de vol de moteur, ni de dégradation de bateaux. Les caméras enregistrent les images en continue, qui peuvent être visionnées en cas d'incident, par un agent municipal dûment habilité. Les images sont conservées durant une période déterminée avant d'être automatiquement supprimées.

Il est prévu de compléter le dispositif mis en place il y a plusieurs années maintenant, par 4 nouvelles caméras pour protéger les parkings, qui représentent des lieux à fort risques pour la sécurité des biens et les occupations illicites par les gens du voyage. L'équipe municipale réfléchit égale-

ment à installer 4 caméras supplémentaires équipées d'un dispositif de lecture des plaques d'immatriculation, sur les voies communales structurantes (Chemin du Moulin, Route de La Chapelle, Route de Messery et carrefour giratoire). L'objectif est d'une part, de dissuader les comportement délictueux et créer un environnement plus sûr pour les habitants, et d'autre part, de faire avancer les investigations en cas d'acte malveillant.

LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE D'ÉVACUATION FORCÉE

L'article 4 de la loi du 7 novembre 2018, relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites, a récemment augmenté les sanctions prévues par le code pénal en cas d'installations illicites de gens du voyage.

Ceux-ci sont passibles d'une peine maximale d'un an de prison et de 7'500 euros d'amende en cas d'installation illicite sur un terrain appartenant soit à une commune qui s'est confor-mée à son schéma départemental d'accueil des gens du voyage, soit à tout autre propriétaire. La loi précise que lorsque l'installation est réalisée au moyen de véhicules automobiles, il peut être procédé à leur saisie en vue d'une confiscation par la juridiction pénale, exception faite des véhicules destinés à l'habitation.

Une sentence prévue par les textes dont des élus déplorent sa non-application sur le terrain par les forces de l'ordre.

Deux procédures peuvent être envisagées :

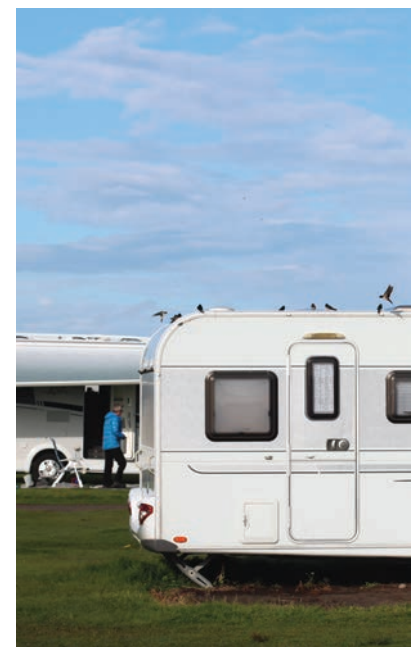
- Dans tous les cas, sous couvert de l'urgence, une procédure contentieuse d'expulsion : celle-ci s'opère par saisine du juge judiciaire ou administratif, selon le statut du terrain privé ou public, aux fins de faire ordonner l'évacuation forcée.

- **En cas de trouble à l'ordre public**, une procédure administrative : celle-ci s'opère par saisine du préfet qui pourra procéder, après mise en demeure de quitter les lieux, restée sans effet, à l'évacuation forcée du groupe concerné. Strictement encadrée pour assurer le respect des libertés publiques et des droits des intéressés, sa mise en œuvre nécessite, en sus du trouble à l'ordre public, que soient réunies plusieurs conditions réglementaires.

INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE À NERNIER

Période du 01/01/2023
au 31/01/2024

• Gens du Voyage	8
• Personne/Véhicule suspect/Rodeur	6
• Police maritime	6
• Accident matériel	4
• Déclenchement alarme maison	3
• Divagation d'animal	2
• Vol véhicule	1
• Tapage	1



Il est prévu de compléter le dispositif actuel par quatre nouvelles caméras pour protéger les parkings.



PORT:

Succès pour le traditionnel concours de pêche

Comme chaque année selon une tradition bien établie, le dernier dimanche de juillet, pêcheurs, grands et petits, se retrouvent de bon matin au port de Nernier pour participer au concours de pêche. Organisé par l'amicale des pêcheurs du bord, sous l'égide de l'APALLF, il a réuni cette année, 20 participants, dont 8 enfants. Les pêches ont été dominées par les perchettes, les ablettes et les gardons, ceux-ci étant plus présents que des années précédentes.

À l'issue de cette matinée très consciencieuse, la remise des prix du concours de pêche à la ligne du bord s'est déroulée dans une climat amical et convivial, avec de nombreux prix, à déguster, jambon entier, rosette, plancha, ou à utiliser, matériel de pêche, cannes, moulinets, leurres, épuisettes, etc.

Ce beau moment s'est terminé avec le verre de l'amitié offert par la commune.



Le concours de pêche a eu lieu sur le quai des Dériveurs

PORT:

Que de belles embarcations !

Cet été, le port de Nernier a accueilli en escale deux bateaux historiques du Léman ; début août, ce fut La Demoiselle, qui s'amarrera un après-midi au port, dans un spectacle splendide. Cette barque latine, réplique parfaite de la Demoiselle historique du 19e siècle, est gérée par l'association suisse La Barque des Enfants ; celle-ci a pour but la promotion du développement et de la connaissance du Léman et de sa région, notamment, pour les jeunes. Des camps sont organisés sur la Demoiselle par l'Association de Sauvegarde du Léman, ASL en été. Ils permettent aux enfants, encadrés par des adultes, de se familiariser avec le milieu lacustre, en connaître ses secrets et apprendre les rudiments de la navigation à l'ancienne.

Puis, le 17 août, ce fut au tour de la Savoie, barque latine chablaisienne, de prendre d'assaut l'embarcadère de Nernier (entre deux arrivées de la CGN) pour faire une escale d'une heure. Là également, le spectacle fut magnifique, l'embarcation attendant son heure au large avant d'effectuer une large boucle pour s'amarrer. Bravo aux capitaines de faire escale à Nernier, le village vous en remercie.

Précisons qu'une association, les « Voiles Latines du Léman » est chargée de réunir et de promouvoir les différentes barques du Léman existantes autour du lac. L'association coordonne également les grandes manifestations lémaniques auxquelles participent les six barques « Neptune », Vaudoise », « Savoie », « Demoiselle », la cochère « Aurore » et la galère « la Liberté », un patrimoine remarquable.

la Demoiselle au port



la Savoie amarrée au port de Nernier

La Demoiselle entre dans le port, majestueuse



Anne-Cécile Violland, députée et Loïc Hervé, sénateur, vice-président du Sénat, Christophe Songeon, maire de Ballaison, au vernissage de l'exposition de Johann Touanen



FLASH SUR
LES COMMISSIONS



Concert de Luc Torens pendant l'exposition Presqu'Art

PORT :

Les Pompiers écartent la marée noire !

Dans la soirée du 14 août, des plaisanciers ont signalé qu'un bateau à moteur, amarré au ponton visiteurs, était en train de couler.

Les pompiers ont été immédiatement appelés et sont arrivés de Douvaine et de Thonon. Parallèlement, des plaisanciers, présents sur le quai, ont mis en place une pompe électrique pour renforcer la pompe de cale qui s'était déclenchée automatiquement, confrontée au flot d'eau. En effet, la voie d'eau qui envahissait le compartiment moteur était très importante, de l'ordre de 1 500 litres à l'heure. La menace d'une marée noire était réelle, le réservoir du bateau contenant plus de 200 litres de carburant et, le moteur, 30 litres d'huile. Aussi, arrivés sur place, les pompiers ont maintenu le bateau à flot pour l'empêcher de couler sous le poids de l'eau. Des flotteurs, de type « dromadaire » ont été installés et le pompage a été renforcé. Une fois la stabilisation acquise et toute menace de dépôt de carburant écartée, le bateau a été laissé sur place, avant d'être embarqué par la vedette de secours d'Yvoire, jusqu'au port de Thonon pour être sorti de l'eau. L'intervention rapide des pompiers a évité que le bateau ne sombre et entraîne une pollution importante. La réactivité des personnes présentes a également permis une réaction rapide et efficace. Il n'y a pas eu la moindre goutte de carburant ou d'huile dans le port !



CULTURE :

Expositions, collections et concert au menu

La Ferme d'Antioche a connu son animation estivale annuelle avec une série d'expositions artistiques de juin à septembre.

Une première exposition a été proposée au public, en parallèle de la Brocante de Pentecôte, mi-mai. Puis, à partir de fin juin, sculptures, peintures, bijoux en verre, collages, etc., se sont succédé, animant la salle de la Ferme pour de nombreux visiteurs. L'exposition des œuvres de Mathieu Chauve, présentée sous le titre de « Il est libre, Mat », artiste trop tôt disparu, a fait connaître et apprécié des peintures contemporaines remarquables. Les artistes de Presqu'Art, avec Alain Guichardot en tête, chaque année présents, ont offert une exposition de grande qualité, avec le traditionnel concert de jazz final du groupe de Luc Thorens. Groupe également fidèle à la Ferme d'Antioche, les artistes de l'ARL, association des Artistes du Léman, ont animé deux semaines très intenses. Il faut aussi citer celle du Néronien Oliver Klesta, qui a proposé une collection de techniques picturales colorées, Johann Touanen, un artiste réputé qui s'exprime, notamment, sur les coques de voiliers en bois ; plusieurs personnalités locales sont venues au vernissage, animé par un récital de piano. Certains artistes ont également proposé des animations, comme Béatrice Bégon et ses ateliers de découverte de la technique du cyanotype, qui ont séduit de nombreuses personnes, tous âges confondus. Elles sont reparties avec leurs créations et les connaissances d'une technique qu'elles pourront reproduire. Cette pratique d'apprentissage sur place

suscite l'engouement des visiteurs et pourrait davantage se développer !

Rappelons que le choix des artistes exposants, parmi les nombreux dossiers reçus à la commune, a été établi par un jury constitué de Colette Pacquelet, présidente de l'Association des Amis du Musée du Lac, Dany Marchand, Marie-Ange Cangiani, artiste et l'adjointe en charge de la culture. Pour participer au jury des expos été 2025 : mairie@nernier.fr



CULTURE :

Des QR Codes racontent Nernier

Cinq premiers QR Codes sont implantés sur des monuments ou des sites emblématiques de la commune ; il s'agit de l'église Saint-Martin, la Chapelle Notre-Dame-du-Lac, le château, la Ferme d'Antioche et le port. Un seul clic sur le QR Code suffit pour lire ou écouter l'histoire attachée à ce lieu sur son téléphone portable. Les textes, accompagnés de photos, ont été rédigés par deux guides du Patrimoine qui connaissent parfaitement Nernier. Cinq autres QR Codes sont en cours de réalisation, pour la fin de l'année. Cette première partie du futur « Sentier des QR Codes, une histoire » dans le village, a fait l'objet d'une présentation publique le samedi 21 septembre, à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine.



FORÊT, BIODIVERSITÉ, ARBRES...

Nernier s'implique dans son environnement

Si Nernier est une commune à dominante verte, entourée de prairies, de forêts, de terres agricoles, elle doit cependant veiller à préserver ces atouts. En effet, avec un territoire peu étendu qui en fait l'une des communes de petite taille dans le département, son enjeu de protection est fondamental. C'est bien ainsi que les élus agissent depuis une dizaine d'années et, plus récemment, intensifient encore cette volonté de conserver un environnement de qualité.

Préserver son environnement à l'heure où la pression foncière, à Nernier comme ailleurs, est forte, relève d'une véritable gageure. Cependant, cette protection est le fil rouge de l'action des élus de la commune en faveur de toutes les thématiques environnementales. De la forêt à la zone humide, de la plantation d'arbres à la préservation de la faune locale, de la qualité des eaux lémaniques à la création de sentiers de mobilité douce, tout est mis en œuvre pour que Nernier demeure une commune verte et, bleue bien sûr avec le Léman. Il est vrai que Nernier a connu récemment un virage important avec la vente privée d'une cinquantaine d'hectares au Conservatoire national du Littoral. Cela fait quelques années que ce dernier s'intéressait au village, dont la façade littorale, publique et privée est importante. La vente de ces terrains privés, négociée à trois

avec la commune, fige désormais la majorité des terres au nord de la route départementale 25 dans leur protection agricole, forestière, etc. En revanche, au sud de la départementale, les terrains vendus par les mêmes propriétaires ont été acquis par la SAFER, puis par Thonon Agglo. Ils sont agricoles et le resteront avec l'objectif d'installer prochainement de jeunes agriculteurs et maraîchers. Le Conservatoire du Littoral poursuivra ses acquisitions au fur et à mesure des mises en vente de terrains, situés dans un plan formalisé en accord avec la commune. Comme son nom l'indique, le Conservatoire apporte une protection des terres et organise leur gestion avec la commune. Il est donc devenu un partenaire essentiel pour Nernier.

UNE GESTION FORESTIÈRE OFFENSIVE ET STRUCTURÉE

Plus de 20% du territoire de Nernier sont occupés par les forêts. Celles-ci sont donc très importantes et, même si elles ont été quelque peu laissées à l'abandon ces dernières années, leur gestion redevient une priorité pour les collectivités. Deux axes sont définis : d'une part, il s'agit de la lutte contre les diverses maladies, d'autre part de la mise en œuvre de gestions concertées entre les propriétaires. A Nernier, ils guident l'action forestière. Chacun a pu suivre, l'année dernière, l'abattage de la forêt le long de la départementale 25 dans le sens d'Yvoire à Nernier. Les arbres étaient attaqués par le scolyte, cette petite bête qui vient décimer les forêts d'épicéas communs du département. Deux options étaient possibles : soit abattre les arbres malades en espérant contenir la prolifération de l'insecte et sauver le bois, soit conserver ces arbres et voir la forêt entière être détruite. Or, Il est évident

UNE TAILLE DES HAIES AJUSTÉE AUX OISEAUX

Chaque année, l'alerte est donnée sur la disparition accélérée des oiseaux des jardins. Quelques décisions simples peuvent aider à la freiner. Ainsi, la Ligue pour la Protection des oiseaux, la LPO recommande de ne plus tailler les haies, ni élaguer les arbres dès le début du printemps début avril et d'attendre l'envol des oisillons, soit au plus tard fin août. Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, idéalement pendant les mois de novembre et décembre. lpo.fr



Le scolyte (Scolytinae)

que la première solution a été retenue par les élus, avec l'appui de l'ONF - Office national des Forêts - et, l'obligation décrétée par la préfecture de région pour toutes les communes d'Auvergne Rhône-Alpes de lutter contre cette catastrophe écologique. L'autorisation de procéder aux coupes rases a été donnée par la direction départementale des territoires sur une zone couvrant 3 hectares, le long de la départementale, côté nord de la route et déjà transférés dans les propriétés du Conservatoire. A noter que le bois, même attaqué et d'une couleur bleutée, conserve des qualités qui lui permettent d'être commercialisé. Pour la suite, le Conservatoire est contraint de prévoir un reboisement du terrain dans les cinq années à venir, soit 2028.

Les arbres étaient attaqués par le scolyte, cette petite bête qui vient décimer les forêts d'épicéas communs du département.



UNE GESTION **CONCENTRÉE** DES **FORÊTS**

S'agissant de la gestion concertée entre propriétaires, Nernier a adhéré à l'Association syndicale libre de gestion forestière de la Presqu'île du Léman, une ASLGF, créée avec Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Messery, Massongy, Sciez et Yvoire, ainsi que la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et le SIAC, Syndicat d'aménagement du Chablais.

Nernier occupe le poste de général de cet ASLGF, qui couvre actuellement 200 hectares pour 60 comptes cadastraux. Par ailleurs, une charte forestière a été votée par Thonon Agglomération pour ses communes membres. Ce document vise à proposer un équilibre entre production et protection dans le contexte du changement climatique. Elaborée par tous les partenaires de la filière bois, mais également les usagers, les associations de défense de l'environnement, etc., elle a une durée de vie



de six ans et présente 5 axes d'actions :

- Désignation d'un élu référent dans chacune des 25 communes de l'agglomération.
- Améliorer ensemble la production et faciliter la mobilisation du bois sur le territoire.
- Dynamiser et soutenir la filière locale.
- Garantir une cohabitation des usagers en forêt.
- Garantir la fonctionnalité de l'écosystème forestier.

La charte est disponible sur le site de Thonon Agglomération.

UNE **ZONE HUMIDE** SOUS PROTECTION

Autre sujet particulièrement sensible mais, entré dans une ère nouvelle de protection accrue, les zones humides font désormais l'objet d'attentions particulièrement fortes. Longtemps, les zones humides ont souvent été déconsidérées, voire traitées de vulgaires marécages. C'est ainsi que 67 % d'entre elles ont disparu depuis le début du siècle au niveau national.

En attendant une protection utile, de nombreuses menaces sont observées, liées aux activités humaines : fermeture de milieux humides, drainage, eutrophisation, surpâturage, déchets, etc. Comme l'a décrit Jean-Marcel Dorioz, vice-président de l'ASL, lors de son intervention le 1er juin dernier à Nernier, les zones humides, ou marécages, présentent un écosystème sophistiqué.

Milieux fascinants, ils développent une biodiversité remarquable et active. Leur utilité est indéniable, par exemple en termes de filtration naturelle des eaux du sol, par exemple celles qui ruissellent jusqu'au Léman. Nernier accueille plusieurs zones humides, mentionnées sur la carte du PLUi actuel et des anciens PLU communaux. L'une d'elles, la zone humide dénommée les Aprolies, située dans une zone boisée au Nord-Est de la commune, a retenu l'attention de Thonon Agglomération après une présentation déterminée des élus pour qu'elle soit inscrite dans un programme de protection et de mise en valeur du site. C'est chose faite avec le Contrat départemental Haute-Savoie Nature 2024-2026, qui, dans son programme d'actions, mentionne les travaux de re naturalisation de cette zone humide, c'est-à-dire l'ouverture du milieu humide envahi de broussailles, la valorisation de ce



QUAND LA **FAUNE LOCALE** DISPARAÎT, UNE AUTRE ARRIVE...

Il faut bien l'admettre, la faune dans le port de Nernier est de moins en moins présente. Malgré les protections installées par les agents techniques au printemps pour protéger le nid des cygnes et leurs œufs à éclore, depuis deux ans c'est terminé, il n'y a plus de naissance de cygneaux à Nernier ! Le nid est certainement attaqué par des animaux en mal de nourriture.

C'est un sujet qui peut paraître secondaire mais, il participe tout autant au bon fonctionnement de la biodiversité.

Est-ce une évolution pérenne que la visite d'un loup cet hiver dernier dans les prairies joutant les maisons ?





LE DOSSIER DU MOIS

terrain à haut potentiel de biodiversité avec la création de sentiers et, bien entendu, des signalisations adaptées. Ce programme a été établi avec Thonon Agglomération, maître d'ouvrage des travaux, financés à hauteur de 60 000 euros dans le cadre du contrat départemental.

Compte tenu de la fragilité de ce type de milieu, les travaux ne favoriseront pas une fréquentation publique importante, au contraire. Pas de balançoire, pas de bancs mais, un espace qui restera nature tout en étant accessible et protégé.



DES FORÊTS EXPÉRIMENTALES

Le SIAC, syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, a mené un projet de plantations expérimentales d'essences forestières, susceptibles d'être adaptées aux forêts du Chablais dans la perspective du changement climatique, dans les forêts diversifiées de six communes volontaires : Chens-sur-Léman, la Baume, Larringes, Marin, Reyvroz et Seytroux.

Chaque commune a accueilli une essence différente :

- le Chêne Pubescent provenant de l'Est/Massif central (*Quercus pubescens*)
- le Chêne Pubescent du Languedoc (*Quercus pubescens*)
- le Pin de Salzmann des Cévennes Grands Causses (*Pinus nigra ssp. Salzmannii*)
- le Chêne Sessile provenant des Alpes/Jura (*Quercus petraea*)
- l'épicéa de Serbie (*Picea omorika*)
- le cèdre de l'Atlas provenant du Luberon (*Cedrus atlantica*)

Les plantations ont été réalisées à l'automne 2020 et 2021. Certaines sont d'ores et déjà supprimées mais, l'expérimentation se poursuit dans cinq des six communes, avec le suivi de la pousse des jeunes plants.

DES PLANTATIONS D'ARBRES DANS TOUTE LA COMMUNE

Plus de 60 % du territoire communal étant constitués d'espaces agricoles et forestiers, offrant un paysage verdoyant important pour le bien-être de tous, les enjeux sont essentiels pour assurer la préservation de ces espaces. La commune, en collaboration avec le Conservatoire du Littoral qui a fait l'acquisition d'une cinquantaine d'hectares, consécutive à la vente de ses terrains par une famille de Nernier, s'est engagée dans un programme de plantations d'arbres sur tout le territoire communal. Avec le soutien de la Fondation d'Entreprise « Procter & Gamble France pour la Protection du Littoral », son partenaire investisseur, le Conservatoire a ainsi obtenu l'aide financière nécessaire pour réaliser ce projet, demandé par la commune.

D'ici la fin de cette année, plus d'une centaine d'arbres seront plantés à l'initiative du Conservatoire du Littoral.

Ainsi Nernier retrouvera son patrimoine d'arbres, les chênes, les tilleuls et les essences locales, notamment, sur la route de la Chapelle et de Messery.

La biodiversité est donc une donnée appliquée à part entière à Nernier, avec la détermination des élus de la majorité municipale mais également, de chacun.



LE COIN DES
ASSOCIATIONS

LA LICORNE : Toujours active !

Chacun aura remarqué l'absence de ce vieux gréement qu'est La Licorne dans le port de Nernier, cet été encore. Certains s'interrogent sur l'avenir du voilier et de son retour au port. Lors d'un contrôle de routine en 2020, de sérieuses avaries avaient été découvertes et diagnostiquées sévèrement, nécessitant une restauration sérieuse et urgente.

Cependant, avec les réserves qui s'imposent, l'association prévoit le **retour du voilier à l'eau pour l'été 2025** en espérant qu'entre-temps, le souvenir de la Licorne dans son port d'attache ne s'estompe pas. L'adage, « loin des yeux, loin du cœur » n'est jamais éloigné des préoccupations des responsables de l'association.

Néanmoins, en attendant le retour de



La Licorne aux beaux jours, d'ici la fin de l'année l'association a continué et continue de participer ou d'organiser des activités festives traditionnelles à Nernier. Elle s'est chargée de réaliser le déjeuner de la Fête Agricole le 21 septembre dernier, organise un Concert de musique classique le 23 novembre et, en fin d'année, proposera la traditionnelle dégustation d'Huîtres et une Chorale de Noël.



C2NY : Les 6 heures de Nernier : la tradition !

Il y avait du vent cette année pour la régates des 6 heures de Nernier, qui s'est déroulée début juillet, en face du port. Le succès était au rendez-vous de cette manifestation, qui a été créée à la fin des années 50. Aujourd'hui, elle est intégrée dans le programme des championnats du Petit Lac, aux côtés du mythique Bol d'Or Mirabaud ou de Genève-Rolle-Genève... De plus, cette édition 2024 a été choisie par l'Aspro Surprise France pour sa régates en eaux intérieures.

MUSÉE DU LAC : Nombreuses expositions estivales

De juin à septembre, les très belles expositions au Musée du Lac ont réjoui artistes et visiteurs. Peintres, sculpteurs, céramistes et photographes, tous ont permis aux visiteurs de partager, par leurs explications, leur passion et, les ont fait rêver devant des œuvres remplies de poésie et de couleurs. Tous ces artistes ont animé le Musée et, la

place du Musée tout l'été, Marie Fouque, pastelliste, N. Fichard et J. Balud, peintres Valérie Roemer et Thierry Dep, peintre et sculpteur, Guy Lejeune, peintre, Pier Buyle et Hélène Petit, peintre et céramiste, Pascale Detruit, peintre, Stéphane et Hélène Corcelle, Yves Bouchard, sculpteurs et photographe, Pascal Robin et Evelyne Puech, peintres.

Comme le veut la tradition, les expositions se sont terminées avec les œuvres

des élèves de l'école de peinture, attachée au musée.

Quant à l'école de peinture, elle fonctionne toujours activement avec ses cours hebdomadaires et, des stages de pastel quatre fois par an. Après celui de mi-septembre, le prochain est programmé du 5 au 7 décembre. Renseignement auprès de Colette Pacquelet, président du Musée

Tel. 06 71 05 30 70.



Entraînement inter-clubs
féminin en vue de la WS race
à Martigues, avec Eléonore
du C2NY à la barre!



LE COIN DES
ASSOCIATIONS

C2NY :

Eté 2024, une saison riche en émotions

Cette année encore, le cercle de voile Nernier-Yvoire a multiplié les initiatives, stages et régates pour le plus grand bonheur des apprentis ou des confirmés « Voileux ».

APâques, le C2NY a mis ses deux bateaux « Surprise » à l'eau, après le ponçage, la peinture de la coque, le mâtage, autant d'activités menées grâce aux adhérents, impatientes de reprendre la barre.

Début mai, en avant-première, le C2NY a eu le plaisir de prendre possession de ses nouveaux locaux, au rez-de-chaussée de la capitainerie flambant neuve, pour un apéritif convivial d'ouverture de saison.

Dès fin avril, ont débuté les premiers stages adultes, pris d'assaut par un public débutant et, néanmoins, déjà passionné ! Grâce à Jérôme, moniteur diplômé du CDV 74, les adhérents ont pu découvrir la navigation sur le Léman. Le stage 100 % féminin s'est déroulé en juin puis, un dernier stage adulte en juillet.

Le C2NY remercie vivement la mairie, grâce à laquelle il bénéficie désormais d'un local pour l'accueil de ses adhérents et des pratiquants, permettant de dispenser des cours théoriques dans un cadre convivial. Le local permet également de stocker le petit matériel nécessaire.

Un festival de régates

Coté régates, il faut retenir une très forte participation à de nombreux événements, de la **Challenge de Sciez**, début mai, à la **sortie Pleine Lune** jusqu'aux **5 jours du Léman**, avec trois équipages

Le retour du stage ado de windsurf



les 3 équipages du C2NY
au 5 Jours du Léman

du C2NY qui représentaient à la fois la France et le Club, une épreuve difficile, sans escale, ni arrêt ou assistance, 5 jours et 5 nuits de navigation, sans oublier le traditionnel match retour organisé par le C2NY à Nernier, le 2 juillet dans le cadre des **régates du mardi**.

Par ailleurs, les entraînements des mardis et jeudis soir se poursuivent jusqu'à fin octobre, si la météo le permet, avant l'hivernage des bateaux. Le C2NY participe à nouveau cette année à l'organisation nautique de la régate **Les Voiles d'Yvoire**, les 12 & 13 octobre.

Enfin, pour clore cette magnifique saison, adhérents, sponsors, partenaires sont invités à participer à un buffet canadien, vendredi 29 novembre à la Capitainerie, afin de débattre et, de partager ensemble, les meilleurs moments de cette incroyable saison !

L'ÉCOLE DE VOILE ITINÉRANTE

(EFI) a proposé, comme chaque année, des stages enfants à Nernier, du 8 au 19 juillet, pour le plus grand plaisir de nos moussaillons en herbe et, d'adolescents, fans de windsurf. Rappelons que l'École de Voile Itinérante se déplace sur tous les plans d'eau et lacs de Haute-Savoie qui n'ont pas d'école de voile fixes. Elle fonctionne d'avril à octobre. Elle peut offrir les mêmes activités qu'une école de voile classique, avec les mêmes exigences de sécurité et de qualité grâce à des supports adaptés.



FARANDOLE :

au service des plus jeunes

L'association de parents d'élèves, Farandole, a repris du service avec la rentrée des classes, après une fin d'année scolaire animée ! En effet, le 15 juin dernier, ce fut la fête de fin d'année de l'école des Petits Crayons. Après une matinée consacrée à une exposition des œuvres des élèves sur le thème de l'architecture, Farandole a pris le relais pour l'organisation de la kermesse, avec de nombreuses activités : repas international préparé par les parents bénévoles, château et jeux gonflables, maquillage, tournoi de ping pong, coin lecture et autres jeux.

Pour cette rentrée, jeudi 10 octobre s'est tenue l'assemblée générale de l'association Farandole. A inscrire dans l'agenda, vendredi 18 octobre, de 16h30 à 18h30, rendez-vous à la salle des fêtes de Messery pour une Fête déguisée d'Halloween, avec un goûter, le concours de déguisement, la boum et l'atelier de maquillage. Pour terminer l'année 24, samedi 7 décembre, ce sera le Marché de Noël, avec de l'artisanat, une restauration sur place et à emporter, un stand de vin chaud...



LE COIN DES ASSOCIATIONS

CULTURE: les livres ont trouvé leur place à Nernier !

C'est un public nombreux qui a fréquenté la librairie éphémère, Livres à Vous, installée dans la salle paroissiale, rue de l'église. Néroniens et visiteurs de passage ont fait le succès de la librairie éphémère « Livres à vous », certains en donnant des ouvrages ou achetant des livres et d'autres, en participant à un atelier d'écriture ou, en venant simplement partager leur goût pour la lecture. Le modèle associatif basé sur l'économie circulaire et solidaire, selon lequel l'association fonctionne, a été apprécié et encouragé.

Quelques chiffres

753 livres vendus en 27 jours d'ouverture et une recette qui s'élève à 2043 euros.

Comme indiqué sur place, le produit de la vente est destiné à une œuvre sociale, cette année Bibliothèque sans Frontières. C'est ainsi qu'un chèque de 1000 euros a été remis à cette association ; parallèlement, un don a été également versé à la paroisse St Jean Baptiste, propriétaire de la salle paroissiale. Le solde finance les frais d'assurances et administratifs, ainsi que l'atelier d'écriture.

Beaucoup aussi ont souhaité faire des dons de livres, une démarche importante pour reconstituer les stocks ! Ils sont à déposer sur rendez-vous auprès de la présidente, Nathalie.

Merci pour l'accueil et l'enthousiasme rencontré. La saison prochaine se prépare déjà et, en attendant, la librairie est présente sur les réseaux sociaux. Il est également possible de se rendre

ADN: La fête du 14 juillet, un très beau millésime

Un public nombreux a fêté le 14 juillet dans le cadre idyllique du port de Nernier, dominé par la nouvelle Capitainerie.

Plus de 40 bénévoles de l'ADN (Amicale des Néroniens) ont organisé et assuré, comme chaque année, la mise en place et l'animation, sur le quai des Dériveurs, de stands de restauration, avec cette année la participation de la Cagette à Roulettes pour un stand de pâtisseries. Une piste de danse, endiablée par un DJ a fait danser le public jusque tard dans la nuit.

Le feu d'artifice, offert par la commune, a profité d'une météo idéale pour être tiré depuis le lac, juste en face du port. Les enfants, aussi, étaient de la fête : Andrew Masters et son équipe, après avoir mené un cortège aux lampions, ont ensuite assuré une animation de « spin-art » et de musique juste pour eux. Grand succès, également, dans un genre différent, de la fête agricole, organisée à la ferme d'Antioche et sous le soleil le 21 septembre dernier. Reportage et photos dans le prochain numéro.

dans ses locaux, à Essert. A noter que la prochaine vente aura lieu à Noël.

Livres à Vous a pour objectif de donner une seconde vie aux livres afin de réduire l'impact humain sur l'environnement et de favoriser l'accès à la culture. Les librairies ne sont pas seulement des lieux où l'on vient acheter des livres mais, des lieux où l'on se rend pour partager une partie de vie. Alors, passez à l'occasion !

SHORT: SHORTORAMA, une soirée au cinéma sous les étoiles !

L'événement Shortorama, le festival de courts métrages à ciel ouvert est revenu cet été pour la plus grande joie des cinéphiles, petits et grands et, des amateurs tout simplement. Les courts-métrages, d'abord destinés aux enfants puis, à leurs parents, ont suscité l'enthousiasme des spectateurs, qui, cette année, ont bénéficié de chaises ! En avant-première, apéritif et repas, organisés par l'Association SHORT, ont fait le plein de convives et de bénévoles. Le public était au rendez-vous malgré une pluie incessante, ce qui est une bonne nouvelle pour la probable édition de l'année prochaine !



Dj VeronikaD et Margaux,
violoniste à l'Annexe

Association des K Bolés du Solex
devant le lac face à la Paillote



COMMERCES

À L'ANNEXE DU RESTAURANT DU LAC, DES SOIRÉES LOUNGE

Comme l'an passé, le restaurant du Lac a proposé des soirées musicales, les jeudis de juillet et d'août, dans le cadre de son bar, l'Annexe. DJ et violoniste ont agrémenté ces soirées estivales, avec succès.

RETOUR DU VINYLE AU BON COIN

Les disques vinyles font de la résistance ! Son succès de la soirée Vinyls Jukebox live, by Dj Faruk, organisée cet été par le Bon Coin, l'a confirmé. Deuxième session possible cet automne !

À LA PAILLOTTE, LES PAPILLES DU LAC !

La Paillote du Port a proposé deux soirées « filets de Perches », réunissant près de 70 couverts à chaque soirée soit, au total, 40 kg de poissons, livrés par les pêcheurs locaux. Un tour de force tant les poissons du Léman peuvent manquer, dans un contexte climatique qui leur est tellement défavorable. Par ailleurs, après les motos, la Paillote a accueilli les fans de solex, regroupés au sein de l'Association des K Bolés du Solex, installée à Veigy. Une vingtaine d'entre eux se sont réunis fin août sur le Quai des Dériveurs.

AU PTI BAR, ON DANSE DANS LA RUE !

Sept concerts ont été organisés cet été par le Pti Bar, qui a accueilli les orchestres sur sa terrasse. Dès 19h, les guitares, autres instruments et chant ont raisonné place du Musée, entraînant très vite les danseurs à envahir la rue. Ce furent des soirées festives et de qualité, en particulier, avec des musiciens néroniens, Marc pour le concert Jazz à Nernier et the Manhattan Travellers ou le rock'n'roll des années 50, avec Oliver Miles et son Band, qui firent danser les Néroniens toute la soirée. Le Gina Blues Band, les chanteuses Na Na ainsi que le groupe Mama Saïd animèrent également le Pti Bar, durant les longues soirées estivales. De plus, les tapas d'Isa étaient au rendez-vous!



SOIRÉES VINYLs JUKEBOX LIVE
BY FARUK

LEMAN NAUTIC

- VENTES ET SERVICES DE BATEAUX -

759 Route de Songy - 74140 - Sciez
04 50 72 61 13 - secretariat@leman-nautic.com
www.leman-nautic.com

JEANNEAU
MERCURY MerCruiser VOLVO PENTA
USHIP SUZUKI MARINE



SARL BERTHET TESSA BOAT

BATEAU ECOLE FRANCAIS - DOUVAINE

04 50 70 70 96
06 21 39 48 34
www.bateau-ecole-geneve74.com



SAS Électricité et Travaux Publics DEGENÈVE

Canalisations électriques et télécommunications
Postes HTA
Entretien et construction des réseaux d'éclairage extérieur

285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN
Tél. : 04 50 73 81 64
accueil@degeneve-electricite.fr



Agenda

• Samedi 2 novembre à 19h30

Concert Baroque

Eglise Saint-Martin – Entrée libre

L'ensemble musical de musique baroque, Capella Ripaillensis, que dirige David Mathieu Maurer, retrouve pour la seconde fois l'église de la commune, pour un concert baroque intitulé : Itinérances Musicales Baroques en Pays de Savoie - Edition 2024.

Au programme :

19h30 : conférence introductive

20h00 : concert Soli Deo Gloria, musiques sacrées catholiques et luthériennes du XVIIe siècle.

• Lundi 11 novembre à 11h30

Commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les Morts pour la France.

Monument aux Morts, en présence des Anciens Combattants. Verre de l'amitié et buffet.

• Samedi 14 décembre

Journée Nernier fête Noël

Ferme d'Antioche, Eglise et village.

Dégustation d'huîtres, déjeuner des Anciens, spectacle des Enfants, visite du Père Noël, chants du Monde et dégustation de la soupe de Noël. Soirée avec bal et DJ.

CAPELLA RIPAILENSIS
ENSEMBLE DE MUSIQUE BAROQUE

samedi
02/11
2024

ÉGLISE ST MARTIN

Le coin des épicuriens

Horaires | Réservation conseillée.

LA COMÈTE

Fermeture annuelle-réouverture mi-novembre
Fermé le lundi _____ 04 50 72 80 57

LA PAILLOTE DU PORT

Fermeture annuelle
Réouverture en mai 2025 _____ 06 73 98 70 38

LE RESTAURANT DU LAC

Fermeture annuelle le 6 novembre
Réouverture le 15 mars 2025 _ 04 50 72 80 52

LA TABLE DE NERNIER

Ouvert du jeudi au samedi, midi et soir
et dimanche midi. _____ 04 50 17 52 43

BAR L'ANNEXE DU LAC

Fermeture du 06/11 au 15/03_ 04 50 72 80 52

BAR AU BON COIN

Ouvert à partir de 17h
Fermé les mercredi et jeudi
Ferm. annuelle en novembre _ 04 50 72 80 50

LE PTI BAR

Ouvert du jeudi au dimanche
à partir de 15h. _____ 06 03 29 82 28

LE COUTEAU DANS LA SOUPE

Traiteur – chef à domicile
Plats hebdomadaires en sept. _ 06 24 73 37 24

LA CAGETTE À ROULETTES

lacagettearoulette.com | distribution le jeudi soir

REFUGE DE L'ESPOIR | ARTHAZ

Téléphone _____ 04 50 36 02 80
Secours aux animaux blessés ou abandonnés
animaux-secours.fr

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU _____ 15
Police secours _____ 17
Pompiers _____ 18
ASVP Municipal _____ 06 74 71 60 33
Agent de surveillance _____ asvp@nernier.fr
Garde-Port _____ 06 87 04 05 52
Capitainerie _____ capitainerie@nernier.fr

Utile

MESSES À NERNIER

Plus d'infos : diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

BUREAU DE POSTE

Nernier : levée à 9h30 du lundi au samedi
boîte aux lettres à l'ancienne poste.

Messery : mardi à samedi 9h00-12h00

SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

Renseignements _____ 04 50 31 25 00
thononagglo.fr

Services déchets, assainissement,
transports scolaires / mobilité interurbaine
Ligne 152 et, nouveau, 271 pour Genève :
tel : 04 50 26 35 35

L'arrêt se trouve devant l'entrée du cimetière.

CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale
prestations pour le maintien à domicile :
auxiliaires de vie, portage de repas...

BABY SITTING

Armand COMBAZ (2003)
04 50 72 92 07 ou 06 77 11 52 43

Alexandre THOMAS (2002)
at.nernier@gmail.com (Français/Anglais)

HORAIRES BATEAUX CGN - L3

Nyon – Nernier - Yvoire

Horaires saisonniers

cgn.ch/fr/cgn-mobilite

DÉCHETTERIE

Lun-sam de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

Fermeture hebdomadaire :

Sciez : Mardi | Douvaine (Artangy) : Jeudi

Vignette d'accès gratuite disponible à la mairie
(sur présentation de la carte grise du véhicule).

CRÉDITS PHOTO

Les élus, mairie de Nernier, Marie-Pierre Berthier, Christian Breuza, Damien Vaney, Hélène Maumy-Florescu, Fabienne Gindre, Dany Marchand, Michael Reichel / DPA, Pixabay, associations de Nernier.

Une commune du :



VETEMENTS PROFESSIONNELS

CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

PANNEAUX DE SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

MAIRIE DE NERNIER

Téléphone _____ 04 50 72 82 26

Email _____ mairie@nernier.fr

Site Internet _____ nernier.eu

Ouverture au public: Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h30